

**PROCES verbal du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 17 Décembre 2013**

L'an deux mille treize, le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Pierre-Alain PERIS, Président, le 04 décembre 2013.

**Nombre de membres en exercice :** 68

**Présents :** 60

ALLES SUR DORDOGNE	Johannes HUARD
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Michel COUDERC
BANEUIL	Edith DE VRIES
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOUSQUE
	Michel MARCHAL
	Bernard BESLIN
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
COUZE SAINT FRONT	Véronique GAUTHIER
	Alain BAPTISTE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Michelle CABANE
LALINDE	Pierre-Alain PERIS
	Christian BOURRIER
	Norbert PASQUET
	Serge HENDRICKX (remplaçant d'Emmanuelle LAUCOURNET)
	Jean-Marc RICAUD
	Pascal REYTIER
	Jean-Pierre JOUVET
	Guy RAIMBAULT
	Anne-Marie DROUILLEAU
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Gilbert TISNE
LE BUISSON DE CADOUIN	Mérico CHIES
	Alain COUTEAU
	Jean CHAUSSADE
	Gérard DEMADE
	Norbert BESSE
	Bernard HERVE
	Jean-Claude FAUCHIER (remplaçant de Georges LAVELLE)

LIORAC SUR LOUYRE  
LOLME  
MARSALES  
MAUZAC ET GRAND CASTANG

MOLIERES  
MONPAZIER  
MONSAC  
MONTFERRAND DU PERIGORD  
NAUSSANNES  
NOJALS ET CLOTTES  
PEZULS  
PONTOURS  
PRESSIGNAC VICQ  
RAMPIEUX  
SAINT AGNE  
SAINT AVIT RIVIERE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE  
SAINT CASSIEN  
SAINT FELIX DE VILLADEIX  
SAINT MARCEL DU PGD  
SAINT ROMAIN  
SAINTE CROIX DE BEAUMONT  
URVAL  
VARENNES  
VERDON  
VERGT DE BIRON

**Absents excusés :**

BAYAC  
CAUSE DE CLERANS  
LALINDE  
SAINT AVIT SENIEUR  
SAINT MARCORY  
SAINTE FOY DE LONGAS  
SAINTE SABINE BORN  
SOULAURES

**Invité :** le Trésorier

Alain GIPOULOU  
Bernard ETIENNE  
Jeanine LEYGUES  
Patrice MASNERI  
Christine GOOD-GUILLEMIN (remplaçante de Claude  
BOULANGER)  
Alexandre LACOSTE  
Fabrice DUPPI  
Claude CHASTENET  
Jean-Georges MEYRIGNAC  
Pierre BONAL  
Alain MERCHADOU  
Roger BERLAND  
Marie-Thérèse ARMAND  
Patrick BRETON  
Daniel GRIMAL  
Serge MERILLOU  
Élisabeth EHRHART-LESDOS (remplaçante de Fernand  
BARRIAT)  
Laurent PEREA  
Gérard MAGIMEL (remplaçant de Denis RENOUX)  
Philippe GONDONNEAU  
Yves WROBEL  
Gérard CHANSARD  
Jean-Pierre HEYRAUD  
Roland KUPCIC  
Philippe SOULAGE  
Jean-Marie BRUNAT  
Hugues BRU

**08**

Annick CAROT  
Bruno MONTI  
Christian ESTOR  
Alain DELAYRE  
Jean CANZIAN  
Thierry LASCAUX  
Maryse BALSE  
Magalie PISTORE

Christine CADRET

## **ORDRE DU JOUR**

1. Décisions du Président au cours de l'année 2013

2. Renouvellement des Tarifs pour 2014

Prestations de services

Location des salles intercommunales de l'ex CC du Pays Beaumontois

Restauration Scolaire des écoles de Beaumont du PGD

Assainissement collectif de l'ex CC du Pays Beaumontois

Assainissement non collectif de l'ex CC Pays Beaumontois

Assainissement non collectif de l'ex CC de Cadouin

Assainissement non collectif de l'ex CC du Monpaziérois

Prix des lots de la ZAE les Galandoux à LALINDE

Prix des lots de la ZAE La Séguinie au Buisson de Cadouin

Loyers de la Boulangerie à BADEFOLS SUR DORDOGNE

Ramassage scolaire de l'ex CC du Pays Beaumontois

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

3. Modification du régime indemnitaire des agents

4. Autorisation pour signer un acte avec ERDF en vue de permettre le déplacement d'une ligne électrique souterraine à Beaumont du Périgord.

5. Candidature pour appel à projet « SCOT RURAUX 2014 »

6. Calendrier 2014

7. Questions diverses

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués de la Communauté de Communes, et propose à Madame Véronique GAUTHIER d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'elle accepte.

Ensuite, il demande l'autorisation au Conseil de modifier l'ordre du jour et de rajouter deux délibérations :

- Exonération des pénalités de retard attribuées aux entreprises pour la réalisation du Pôle Médico-Social ;
- Reconduction pour 1 an du MARCHE PRESTATIONS DE SERVICES - Exploitation du service d'Assainissement Non Collectif du Monpaziérois - AVENANT n° 2.

Puis, il informe l'assemblée que Monsieur Christian ESTOR, Vice-Président chargé des Finances au sein de la CCBDP, a fait part (courrier en date du 3 décembre dernier) de son intention de démissionner de conseiller municipal de LALINDE et donc par voie de conséquence de ses fonctions de Vice-Président de la CCBDP.

Cette démission ne sera effective que lorsque le Préfet aura signifié l'acceptation de cette démission.

A ce jour, Monsieur ESTOR est toujours conseiller communautaire et a reçu une invitation pour assister à ce conseil.

Puis, il soumet à l'assemblée le compte-rendu du 26 novembre dernier, qui fait l'objet d'une observation de la part d'un conseiller communautaire.

Celui-ci, après modification, sera à valider lors de la prochaine réunion du conseil communautaire le 28 janvier 2014.

## **1. Décisions du Président au cours de l'année 2013**

Un délégué fait part de son irritation à recevoir certaines informations par mail en fin de matinée pour le conseil qui a lieu le soir.

Le président répond que les décisions ont été effectivement les derniers documents envoyés par courriel mais qu'il ne s'agit que d'informations au conseil ne donnant pas objet à délibération.

Le trésorier Christine CADRET explique que le conseil a délégué au Président une partie de ses attributions et qu'en synthétisant les décisions qui ont été prises dans l'année, il en rend compte :

### 1 – Remboursement GROUPAMA Pont de Sainte Sabine

GROUPAMA rembourse 3 372.72 € pour la rambarde d'un pont à SAINTE SABINE BORN

### 2 – Attributaire marché tracteur épareuse de Lalinde

Achat à SAVIMAT d'un tracteur neuf	77 740 € TTC
Epareuse neuve	43 056 € TTC
Reprise de l'ancienne épareuse :	5 500 €TTC

### 3 – Modification régies recettes Service Tourisme Lalinde

### 4 – Modification régies recettes Service Tourisme Beaumont du Périgord

### 5 – Modification régies recettes Service Tourisme Monpazier

### 6 – Modification régies recettes Service Tourisme LE BUISSON

Ajouts d'éléments constituant les recettes de la régie

7 – Avenant Marché travaux Mairie de MONSAC

Lot 1 : Gros œuvre : Suppression du trottoir pour un montant de 2 284 € HT

8 – Attributaires Entretien des dépendances vertes de la voirie communautaire des communes de Biron, Capdrot, Gaugeac, Soulaures, Vergt de Biron

Lot 1 : ETA SERVICES - DO ROSARIO Didier

Lot 2 : CARON BESSOU Laurent

et entretien des chemins de randonnées pédestres sur le territoire du Canton de Monpazier

CARON BESSOU Laurent

9 – Remboursement GROUPAMA Effraction Calypso et Club House Tennis à Beaumont du Périgord

Remboursement des travaux à hauteur de 1 058.90 € suite aux effractions de la salle des Fêtes de BT et du Club house du Tennis

10 – Contrat concepteur mise en lumière du site de l'abbaye de St Avit Sénieur

QUARTIERS LUMIERES est retenu pour un montant de 15 464.28 € TTC

11 – Avenant marché exploitation du service Assainissement Collectif de la CCPB

Contrat d'exploitation avec le SIAEP prorogé jusqu'au 31 Décembre 2014

12 – Attributaire marché travaux aménagement de la Place Polony à Beaumont du Périgord

L'entreprise ETR SAS est retenue pour un montant de 16 960.80 € HT

13 – Attributaires marché travaux aménagement du bourg de Rampieux

Lot 1 : VRD : Ets ETR SAS 158 175.45 € HT

Lot 2 : Espaces verts : GIRARDEAU Espaces verts : 12 318.07 € HT

14 – Attributaire marché travaux voirie 2013

Lot 1 : Secteur Cadouin : SNC HERAUT 391 497.56 € TTC

Lot 2 : Secteur Lalinde : Groupement ETR -EUROVIA

Mandataire ETR 129 998.63 € TTC

Lot 3 : Secteur Beaumont : ETR SAS 420 602.90 € TTC

Lot 4 : Secteur Monpazier : SNC HERAUT 474 997.71 € TTC

Total : 1 417 096.80 € TTC

15 – Convention coordination SPS pour l'extension de la crèche Chapi-Chapo au Buisson de Cadouin

QUALISUD est retenue pour la mission SPS

16 – Avenant marché Maîtrise d'œuvre Maison Ste Marthe à Monpazier

Forfait définitif de rémunération : Mission base : 182 200 € HT

Mission complémentaire de sécurité : 6 000 € HT

17 – Avenant marché travaux voirie CCBL 2012

Diminution de montant initial des travaux de 198.38 € HT

18 – Attributaires marché travaux Eglise de Beaumont du Périgord

Lot 1 : Echafaudages-maçonnerie-Pierres de taille : SARL MORON

Montant 71 910.13 € HT

Lot 2 : Charpente-Menuiseries Serrurerie : Ateliers FERIGNAC SAS

Montant : 32 436.02 €

Lot 3 : Couverture : J CAMBLONG SARL Montant 18 589.80 € HT

19 – Avenant marché collecte des Ordures Ménagères sur les communes de Mauzac et Grand Castang, St Capraise de Lalinde et Verdon

Contrats des OM prorogés jusqu'au 14 Novembre 2014

20 – Avenant contrat Maîtrise d'œuvre Pistes Forestières du Monpaziérois

Coût prévisionnel est fixé à 220 000 € HT

Forfait définitif de rémunération : 15 400 € HT

21 – Modification lot 1 marché Eglise de Beaumont du Périgord

Lot 1 : Echafaudages-maçonnerie-Pierres de taille : Montant 71 911.22 € HT

23 – Avenant contrat Maîtrise d'œuvre Eglise de Beaumont du Périgord

Coût prévisionnel est fixé à 700 000 € HT

Forfait définitif de rémunération : 112 500 € HT

24 – Avenant contrat Maîtrise d'œuvre Aménagement et Valorisation des Vestiges et du Bourg de Saint Avit Sénieur

Coût prévisionnel est fixé à 600 000 € HT

Forfait définitif de rémunération : 74 955 € HT

25 – Attributaire Camion – Lame – Saleuse et Reprise

Attributaire : EUROPE SERVICE à AURILLAC

Camion benne PTAC 15 tonnes : 92 000 € HT

Reprise camion IVECO 1981 : 500 €

Lame de déneigement : 3 950 € HT

Saleuse : 15 500 € HT

26 – Attributaire Maîtrise d'œuvre Accès au Pôle des Services à la Personne de Lalinde

Attributaire : Cabinet ALBRAND Mission base : 4.42 % soit 30 527 € HT

Mission Complémentaire : 2 990 € HT

27 – Attributaire mission SPS Aménagement et Valorisation des Vestiges et du Bourg de Saint Avit Sénieur

ATTRIBUTAIRE mission SPS : DOMIELEC représenté par Mr BARRADE Hervé

28 – Attributaire mission SPS Travaux à l'église de Beaumont du Périgord

ATTRIBUTAIRE mission SPS : VG MO représenté par Mr GRASSI Vincent

29 – Convention groupement de commande CCBDP / Papillons Blancs

Transfert de la convention de groupement de commande à la CCBDP par avenant pour la réalisation d'un ouvrage concernant la réhabilitation d'un bâtiment existant et la création d'un ouvrage neuf pour l'accueil de handicapés vieillissants sur le site de « Ste Marthe » à Monpazier

30 – Avenant marché Camion – Lame – Saleuse et Reprise

options retenues : freinage pneumatique 2 300 € HT

Roues complètes équipées neige : 1 500 € HT

31 – Attributaires marché Place Jean Moulin à BEAUMONT

Lot 1 : VRD : Ets ETR SAS pour un montant de 165 002.173 € HT

Lot 2 : Espaces verts : GIRARDEAU espaces verts 2 516.78

Lot 3 : Maçonnerie : SARL MORON 372 843.01€ H.T.

Lot 4 : Charpente Bois EUR SICARD J 49 547.55

Lot 5 : Couverture : EUR SICARD J 17 514.25

Lot 6 : Serrurerie : SARL VALBUSA 24260 LE BUGUE 16 383.00 € H.T.  
Lot 8 : Electricité : INEO Aquitaine SNC – 24100 CREYSSE 17 407.74 € H.T.  
Lot 7 : Plomberie sanitaire : non attribué

32 – Attributaires marché Aménagement bourg de St Avit Sénieur

Lot 1 : VRD : Ets ETR SAS 359 000 € HT  
Lot 2 : Maçonneries : Entreprise GUY 50 434.72 HT  
Lot 3 : Espaces verts : GIRARDEAU Espaces verts : 40 135.37 € HT

33 – Modification 1<sup>ère</sup> ligne décisions

Président de la CCBDP

34 – SPS Rond Point de Lalinde (pont)

ATTRIBUTAIRE mission SPS : Bureau VERITAS

35 – Avenant Marché Maîtrise d'œuvre ZAE Broumet à Marsalès

Il est nécessaire d'établir un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) par avenant

36 – Modification de l'encaisse Point Information Tourisme à Beaumont du Périgord

Le montant de l'encaisse est porté à 400 € (au lieu de 250€)

37 – Contrat Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de 2 cabinets médicaux à Beaumont du Périgord

L'attributaire est FORMA 3+ pour un montant de 9 568 € TTC

38 – Contrôle Technique pour l'extension de la crèche Chapi-Chapo au Buisson de Cadouin

L'attributaire est le Bureau VERITAS

39 – Attributaires marché travaux aménagement du bourg de Saint Avit Sénieur

Modification Lot 3 : Espaces verts : GIRARDEAU Espaces verts : 40 135.37 € TTC

40 – Attributaires marchés travaux aménagement de 2 cabinets médicaux à Beaumont du Périgord

Le groupement d'entreprises constitué par MORONCONSTRUCTIONS, PERIGORD ALU, POLO, SARL GOMILA, SARL RIVIERE est retenu pour un montant total de 52 673.72 € HT

Mandataire du groupement : Mr RIVIERE Laurent

41 – Attributaire marché acquisition de 3 véhicules légers

Acquisition d'un véhicule de tourisme : 10 948.76 € HT (CLIO) auprès de GARAGE BERGERAC SUD AUTOS

Lots 2 et 3 non attribués.

42 – avenant marché travaux en vue de l'aménagement de 2 cabinets médicaux à Beaumont du Périgord

Diminution de 8 268.79 € HT suppression de la rampe pour handicapés prévue par ailleurs dans le VRD par un aménagement extérieur

43 – avenant marché Création et conception d'une bande dessinée pédagogique sur la forêt et animation d'ateliers

Le CCAP du marché de service création/conception d'une bande dessinée pédagogique sur la forêt et animation d'ateliers est modifié par l'avenant n° 1 portant sur les modalités de paiement du lot.

#### 44 – Remboursement assurance mur pierre d'un pont à Alles/Dordogne

Remboursement d'un montant de 1 838.25 € mur pont de Ferrand

#### 45 – Avenant marché travaux Pôle des Services à la Personne de Lalinde

Avenant	Lot		Ets	Motif	Montant H.T.	% /montant initial
N°2	4	Maçonnerie – Gros œuvre	Sarl MORON	Longrine pour Portail d'accès	1 983.36	+ 0.37
N°2	8	Serrurerie	Metallerie Bergeracoise	Fourniture et pose de seuils plats et brise soleil, ainsi que suppression de garde corps lisses horizontaux et de la main courante tubulaire	1 693.60	+ 2.43
N° 3	14	Electricité	SPIE	Modification du système de commande des volets roulants de la salle de réunion, alimentation du photocopieur ainsi que l'intégration de luminaires en ligne continue	2 139.86	+ 1.27

Augmentation de 5 818.82 € HT

#### 46 – Remboursement GAN modification échéance contrat d'assurance RC et Multirisque OT Lalinde

L'avenant modifiant les contrats RC et Multirisque pour l'Office de Tourisme de Lalinde portant sur le remboursement d'un montant de 157.25 € pour le contrat RC et 189.97 € pour le contrat Multirisque est accepté.

#### 47 – Avenants au marché travaux Ste Marthe à Monpazier

Avenant	Lot		Ets	Motif	Montant H.T	% /montant initial
N°2	1	Gros œuvre – démolition - VRD	Sarl BATI AQUITAINE	Additif conforme au permis modificatif	- 1 500.90	- 0.29
N°2	2	Charpente bois – Couverture Zinguerie – Bardage bois	Sarl DUBOIS TURBAN	Additif conforme au permis modificatif	- 7 720.41	- 9.99
N° 2	3	Etanchéité	SMAC	Additif conforme au permis modificatif	- 3 215.76	- 16.27
N° 2	4	Menuiserie alu – Serrurerie	Sarl ARENALU – MURAT FRERES	Additif conforme au permis modificatif	10 481.35	11.86
N° 2	5	Menuiserie bois	SAS SO GE ME	Additif conforme au permis modificatif	6 791.19	3.33
N° 2	6	Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds	Sarl NADAL	Additif conforme au permis modificatif	- 710.22	- 0.71
N° 2	7	Carrelage – Faïence	EURL LAVAL CARRELAGES	Additif conforme au permis modificatif	- 1 867.41	- 5.42
N° 2	8	Peintures – Revêtement muraux	Sarl MARCILLAC ET FILS	Additif conforme au permis modificatif	- 1 514.71	- 3.20
N° 2	9	Sols Souples	Sarl MARCILLAC ET FILS	Additif conforme au permis modificatif	3 316.49	6.16
N° 2	11	Chauffage – Ventilation – Rafraichissement - Plomberie - Sanitaire	Sarl ATSE BORDES	Additif conforme au permis modificatif	8 271.09	2.81
N° 2	12	Electricité – Courant forts – courants faibles – sécurité incendie	Sarl B. ELECTRIC	Additif conforme au permis modificatif	14 555.46	8.65

Soit une augmentation de 26 887.07 € H.T. et 1.52 % du marché initial

- 48 – Attributaire marché rénovation de 2 courts de tennis à Beaumont du Périgord  
SAE TENNIS D'AQUITAINE 33440 AMBARES : pour un montant de 41 070.00 € H.T.
- 49 – Marché complémentaire travaux aménagement du bourg de Rampieux  
Marché complémentaire du lot 1 : l'entreprise ETR titulaire du marché pour un montant de 10 500.60 € HT.
- 50 – Attributaires marché travaux valorisation des vestiges de St Avit Sénieur
- Lot 1 – Maçonnerie : Sarl MORON Constructions pour un montant de 98 649.49 € H.T.
  - Lot 5 – Espaces Verts : GIRARDEAU Espaces Verts pour un montant de 13 964.00 € H.T.
- les lots 2, 3, 4 et 6 n'ayant reçu pas reçu d'offre sont déclarés infructueux. L'appel d'offre sera relancé pour les lots 2, 3 et 4. Le lot 6 est classé sans suite.
- 51 – Attributaire acquisition de 2 véhicules légers  
Lot 1 – acquisition d'un véhicule de tourisme (FIESTA) – Garage PALAU SAS 33130 BEGLE pour 9 626.59 € H.T.  
Lot 2 – acquisition d'un véhicule utilitaire (KANGOO) : Garage BERGERAC SUD AUTOS pour 15 847.68 € H.T.
- 52 – Don de l'amicale Laïque de Monpazier  
Don de l'Amicale Laïque de Monpazier à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord d'un montant de 500.30 € pour le centre de loisirs
- 53 – Remboursement GROUPAMA Vitraux de Molières  
Règlement de Groupama suite au sinistre bris de glaces sur les vitraux de l'église de MOLIERES de 3 162.79 €

## 2. Renouvellement des Tarifs pour 2014

Le Président explique au conseil qu'enfin d'année il y a lieu de déterminer les tarifs des services offerts par la communauté de communes pour l'année suivante. Le bureau propose pour 2014 de reconduire les tarifs 2013 sans modifications.

### Prestations de services

Le Président explique au Conseil que les prestations de services réalisées par les agents de la communauté à la demande des communes en dehors du champ des compétences communautaires feront l'objet d'une facturation détaillée.

Le Conseil de Communauté de Communes, après avoir délibéré, entérine à l'unanimité les prix unitaires suivants pour l'année 2014 :

#### Pour la main d'œuvre :

<i>Service Secrétariat :</i>	<b>20 € / heure</b>
<i>Service entretien de bâtiment :</i>	<b>15 € / heure</b>
<i>Service entretien de bourg :</i>	<b>15 € / heure</b>
<i>Service voirie d'intérêt communal :</i>	<b>1 € le ml par an</b>
<i>Personnel d'entretien en Contrat aidé :</i>	<b>1,50 € / heure</b>

Pour le matériel technique :

<i>Tracteur 4 Roues Motrices</i>	<b>65 €/jour</b>
<i>Tracteur 2 RM &gt;50 CV</i>	<b>60 €/jour</b>
<i>Tracteur 2 RM &lt; 50 CV</i>	<b>45 €/ jour</b>
<i>Epareuse</i>	<b>40 €/ jour</b>
<i>Banqueteuse</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Girobroyeur</i>	<b>5 €/ jour</b>
<i>Balayeuse de voirie</i>	<b>8 €/ jour</b>
<i>Lamier d'Elagage</i>	<b>5 €/ jour</b>
<i>Chargeur monté sur tracteur</i>	<b>5 €/ jour</b>
<i>Camion benne &gt;15 t</i>	<b>80 €/ jour</b>
<i>Camion benne &gt; 12 t et&lt;15 t</i>	<b>60 €/ jour</b>
<i>Camion benne ou tôle de 3.5 t</i>	<b>40 €/ jour</b>
<i>Véhicule utilitaire de transfert</i>	<b>20 €/ jour</b>
<i>Lame de Déneigement</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Saleuse</i>	<b>15 €/ jour</b>
<i>Machine à peindre</i>	<b>15 €/ jour</b>
<i>Pelle hydraulique sur pneus 13 t</i>	<b>120 €/ jour</b>
<i>Débroussailleuse</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Tondeuse tractée</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Tondeuse autoportée</i>	<b>20 €/ jour</b>
<i>Tronçonneuse</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Taille haie</i>	<b>10 €/ jour</b>
<i>Sulfateuse portée de 300 litres</i>	<b>15 €/ jour</b>
<i>Perche télescopique</i>	<b>10€/ jour</b>
<i>Cylindre</i>	<b>25 €/ jour</b>

**Location des salles intercommunales de l'ex CC du Pays Beaumontois**

Monsieur le Président rappelle au conseil que l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois est propriétaire de la salle des sports de Naussannes, du Complexe Sportif de Beaumont du Périgord et de la salle des Fêtes « La Calypso » à Beaumont du Périgord.

❖ **Location salle des sports de Naussannes :**

- Particuliers ou associations des communes de l'ex CCPB  
en hiver (avec chauffage) 155.00 €
- Particuliers ou associations des communes de l'ex CCPB  
en été (sans chauffage) 50.00 €
- Particuliers ou associations hors communes de l'ex CCPB  
en hiver (avec chauffage) 250.00 €
- Particuliers ou associations hors communes de l'ex CCPB  
en été (sans chauffage) 150.00 €
- Associations conventionnées avec l'ex CCPB 30.00 €

### **❖ Occupation du complexe sportif de Beaumont du Périgord :**

L'utilisation du complexe sportif à Beaumont du Périgord est assujettie à un droit d'occupation calculé sur la base d'un forfait annuel de 50 € pour une heure par semaine.

Seul, le collège Léo Testut, l'école primaire « Gabriel Joubert » et le centre de loisirs « Les Galopins » pourront utiliser le complexe sportif à Beaumont du Périgord, à titre gracieux.

Le tarif d'occupation journalière exceptionnelle pour les organisations de tournoi, est fixé à 100 €.

L'utilisation de ce complexe sportif est strictement réservée aux associations qui auront signé la convention d'engagement.

### **❖ Location salle La Calypso :**

Utilisateur / Espace / Matériel	Hiver (Du 1 <sup>er</sup> Octobre au 30 Avril)	Eté (Du 1 <sup>er</sup> Mai au 30 Septembre)
Particulier de l'ex CCPB	250.00 €	200.00 €
Particulier hors ex CCPB	350.00 €	300.00 €
Association de l'ex CCPB	100.00 €	50.00 €
Association hors ex CCPB	250.00 €	200.00 €
Entreprise de l'ex CCPB	350.00 €	300.00 €
Entreprise hors ex CCPB	400.00 €	350.00 €
Location ½ Journée (uniquement association de l'ex CCPB)	75,00 €	40,00 €
Sonorisation	Gratuite pour les Associations de l'ex CCPB	
Cuisine – Chambre froide	55.00 €	

Le tarification s'entend à la journée (demi-journée de préparation et demi-journée de rangement non facturées).

Location gratuite de la salle uniquement, pour une assemblée générale et une animation par an, en faveur des associations de l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois.

Un élu souhaite savoir s'il y a une volonté, pour 2014, d'avancer sur l'harmonisation des tarifs et des règlements des salles de sports intercommunales.

Monsieur HUARD, Vice-Président chargé des Sports, répond que le travail de la commission va consister à cela.

Monsieur MERILLOU, Vice-Président chargé des Affaires Sociales, rajoute qu'à partir de Pâques ou septembre 2014, les associations sportives devraient pouvoir utiliser le gymnase du Collège de Lalinde.

### **Restauration Scolaire des écoles de Beaumont du PGD**

Le Président explique au Conseil que les enfants des écoles maternelles et primaires de BEAUMONT du PÉRIGORD vont prendre leurs repas au réfectoire du Collège de BEAUMONT du PÉRIGORD, régi par le Conseil Général.

Le prix du repas est déterminé par le Conseil Général tous les ans et la Communauté de Communes du Pays Beaumontois appelait auprès des parents une participation.

Prix du repas du Collège établi à 2,55 euros par repas et par enfant pour les écoles maternelles et primaires de Beaumont du Périgord pour l'année 2014,

Participation des familles au même tarif c'est-à-dire à 2,55 euros par enfant et par repas.

## Assainissement collectif de l'ex CC du Pays Beaumontois

DESIGNATION		TARIFS 2014
FRAIS DE BRANCHEMENT		255,00 € HT par tabouret
Redevance Assainissement	Partie fixe : Abonnement	121,00 € HT par logement
	Partie variable : Consommation	1,589 € HT par m3

- pour les propriétaires des immeubles raccordables mais non raccordés, l'assujettissement à une somme équivalente à la partie fixe de la redevance soit 121 € HT;
- pour les abonnés raccordés ou raccordables au service assainissement et non affiliés à un service d'alimentation d'eau (ceux qui n'ont pas de compteur d'eau) l'assujettissement à une somme déterminée sur la base d'une consommation de 30 m3 par personne et par an, vivant au foyer :
  - Avec une partie fixe de 121 € HT,
  - Et une partie proportionnelle de 47,67 € HT par personne.

## Assainissement non collectif de l'ex CC Pays Beaumontois

Pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois, le S.I.A.E.P. de Lalinde effectue les contrôles d'assainissement non collectif et établit la facturation auprès des particuliers.

- *Installations nouvelles :*
  - Contrôle de conception : 76,50 € TTC
  - Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
  - Contre visite si nécessaire : 40,50 € TTC
- *Ayant reçu un avis défavorable :*
  - Contrôle de conception : 90,00 € TTC
  - Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
  - Contre visite si nécessaire : 40,50 € TTC
- *Ayant reçu un avis favorable avec prescriptions :* 76,00 € TTC

## Assainissement non collectif de l'ex CC de Cadouin

Pour les communes de l'ex Communauté de Communes de Cadouin, le service est effectué en régie

- *Contrôle des installations existantes :* (perception annualisée)  
La redevance est fixée à 120 € TTC et sera perçue à raison de 15 € TTC par an auprès de chacun des usagers redevables tels que précisés au règlement du Service d'Assainissement Non Collectif en vigueur.
- *Contrôle des installations neuves* (perception à l'issue du contrôle)  
La redevance est fixée à 95 € TTC
- *Contrôle des installations lors d'une cession immobilière ou de succession* (perception à l'issue du contrôle) :  
La redevance est fixée à 150 €.

- **Pour les cas particuliers des terrains de camping ;**

- *Moins de 51 emplacements:*

Contrôle de Conception : 120 €

Contrôle de bonne exécution des travaux d'installations neuves : 120 €

Contrôle périodique de bon fonctionnement : 150 €

- *Plus de 51 emplacements, mais inférieur à 200 équivalent habitant :*

Contrôle de Conception : 145 €

Contrôle de bonne exécution des travaux d'installations neuves : 145 €

Contrôle périodique de bon fonctionnement : 180 €

**Assainissement non collectif de l'ex CC du Monpaziérois**

Pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Monpaziérois, la SOGEDO effectue les contrôles d'assainissement non collectif et établit la facturation auprès des particuliers :

- redevance annuelle de base : 24 € HT
- redevances annuelles pour les usagers professionnels du tourisme

<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix en € HT</b>
Biron	Le Moulinal	200
Gaugeac	Le Moulin de David	300
Lolme	Chez Vernet	96
Marsalès	Le Vérone	150
Saint Avit Rivière	Le Terme d'Astor	200
Vergt de Biron	Las Patrasses	150

**Prix des lots de la ZAE les Galandoux à LALINDE**

A ce jour il y a encore deux lots à vendre :

- Le lot n° 5 d'une superficie de 1164 m<sup>2</sup> à 12 euros le m<sup>2</sup> H.T.
- Le lot n° 6 d'une superficie de 1179 m<sup>2</sup> à 12 euros le m<sup>2</sup> H.T.

**Prix des lots de la ZAE La Séquinie au Buisson de Cadouin**

A ce jour tous les lots sont encore à vendre.

- 6 € HT le prix de vente du m<sup>2</sup> pour les lots 2 à 7 dont les surfaces (en m<sup>2</sup>) sont :

Lot 2	1 949
Lot 3	2 008
Lot 4	1 417
Lot 5	1 419
Lot 6	1 412
Lot 7	1 642

- 5,09 € HT le prix de vente du m<sup>2</sup> pour le lot 1 (3533m<sup>2</sup>). Ce prix est justifié par la position du lot N°1 en retrait de l'axe de communication principal de la zone d'activité qui entraîne une moindre visibilité pour l'entreprise à installer ;

## Loyers de la Boulangerie à BADEFOLS SUR DORDOGNE

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord est propriétaire des murs d'une boulangerie sur la commune de BADEFOLS SUR DORDOGNE et appelle auprès de madame et monsieur JANSSENS, les loyers d'un crédit bail sur 180 mois s'élevant à 594,27 € HT / mois. Le crédit bail est soumis à la TVA au taux en vigueur.

## Ramassage scolaire de l'ex CC du Pays Beaumontois

L'ex Communauté de Communes du Pays Beaumontois était organisateur secondaire du ramassage scolaire sur son territoire.

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord qui se substitue à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois devient de ce fait l'organisateur secondaire.

Situation de l'élève	Elève / An		
	Part non prise en charge par le CG 24	Part prise en charge par la CCPB	Part restant à la charge des familles
Elève inscrit à l'école maternelle ou élémentaire <i>Résidant à plus de 3 km de l'école et fréquentant l'école de rattachement (RPI / Carte scolaire)</i>	61 €	41 €	<b>20 €</b> (Paiement annuel exigible à terme à échoir)
Elève inscrit à l'école maternelle ou élémentaire <i>Résidant à moins de 3 km de l'école ou ne fréquentant pas l'école de rattachement (RPI / Carte scolaire)</i>	122 €	102 €	<b>20 €</b> (Paiement annuel exigible à terme à échoir)
Collégien et lycéen / Demi-pensionnaire <i>Résidant à plus de 3 km de l'établissement et fréquentant l'établissement prévu par la carte scolaire (Collège de Beaumont et l'un des lycées de Bergerac)</i>	138 €	0	<b>138 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien fréquentant le Collège de Beaumont et qui résident à moins de 3 kms de celui-ci.	214 €	76 €	<b>138 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien résidant hors de la zone carte scolaire du collège de Beaumont et fréquentant le collège de Beaumont <i>(ex : Pensionnaires de la Maison d'Enfants de la Vallée de Lalinde)</i>	214 €	76 €	<b>138 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien / Demi-pensionnaire <i>Fréquentant le lycée d'enseignement professionnel agricole de La Brie</i>	138 €	0 €	<b>138 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Collégien / Interne <i>Fréquentant le lycée d'enseignement professionnel agricole de La Brie</i>	110 €	0 €	<b>110 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)

Collégien / Demi-pensionnaire ou interne <i>fréquentant un collège de Bergerac</i>	214 €	0 €	<b>214 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Lycéen / Interne <i>fréquentant un lycée de Bergerac</i>	110 €	0 €	<b>110 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Elève de CFA <i>fréquentant un établissement de Bergerac</i>	214 €	76 €	<b>138 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)
Elève résidant hors du département de la Dordogne Non subventionné	458 €	218 €	<b>240 €</b> (Paiement semestriel exigible à terme à échoir)

- pour les enfants inscrits après les vacances d'hiver, un ½ tarif sera appliqué sur les tarifs annuels pour les maternelles et primaires et sur les tarifs semestriels pour les collégiens et lycéens ;
- pour les élèves scolarisés dans un établissement autre que ceux du Pays Beaumontois, la communauté, amenée à verser une participation à un établissement intercommunal chargé des transports scolaires, appelle auprès des parents la participation qui lui ait exigée.

### **Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications**

Vu le transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord pour les 37 Communes suivantes :

Alles-sur-Dordogne, Badefols sur Dordogne, Bayac, Beaumont du Périgord, Biron, Bouillac, Bourniquel, Calès, Capdrot, Couze et Saint Front, Gaugeac, Labouquerie, Lalinde, Lanquais, Lavalade, Le Buisson de Cadouin, Lolme, Marsalès, Molières, Monpazier, Monsac, Montferrand du Périgord, Naussannes, Nojals et Clottes, Pontours, Rampieux, Saint Avit Rivière, Saint Avit Sénieur, Saint Cassien, Sainte Croix de Beaumont, Saint Marcory, Saint Romain de Monpazier, Sainte Sabine Born, Soulaures, Urval, Varennes, Vergt de Biron ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer au tarif maximum en vigueur le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Président soumet au vote l'ensemble des tarifs 2014 qui sont adoptés à l'unanimité.

### 3. Modification du régime indemnitaire des agents

Monsieur Mérico CHIES, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, informe le conseil communautaire,

dans un premier temps, que suite à la mutation de Laurent CHAUVETON c'est Evelyne PREVOST qui assure ses fonctions de responsable des Ressources Humaines.

et dans un deuxième temps, que suite à la mise en place du service urbanisme et à la création d'un poste d'attaché nommé par voie de détachement à plein temps,

il y a lieu de modifier l'attribution des indemnités du cadre d'emploi des attachés dans la catégorie n° 6 concernant les directeurs de service opérationnel comme suit :

	CADRES D'EMPLOI	TYPES DE PRIMES ATTRIBUEES
6	DIRECTEUR DE SERVICE OPERATIONNEL	
	Attachés	Prime de Fonctions et de Résultats : Part Fonctionnelle Coef 3 et Part Individuelle Coef 3
	Techniciens	Indemnité Spécifique de Service : Coef 1,10 et prime de service et de rendement : Coef 1,73
	Rédacteurs	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : Coef 8 et Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures : Coef 1,85

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la modification apportée au régime indemnitaire du cadre d'emploi n° 6 des Directeurs de Service Opérationnel, et dit que cette délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

### 4. Autorisation pour signer un acte avec ERDF en vue de permettre le déplacement d'une ligne électrique souterraine à Beaumont du Périgord.

La Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 284, sise 16 Place Jean Moulin à Beaumont du Périgord.

Afin de régulariser une convention de servitudes avec Électricité Réseau Distribution France en vue de permettre l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine sur ladite parcelle, il y a lieu d'établir un acte notarié.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte notarié relatif à cette convention de servitudes avec Électricité Réseau Distribution France, ainsi que tous les documents s'y rapportant, dit que les frais d'acte sont à la charge d'ERDF, et choisit l'Étude de Maître LATOUR sise 27 rue Gambetta à PERIGUEUX (Dordogne).

### 5. Exonération pénalités de retard Pôle Médico-Social

Le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un problème en lien avec la date d'achèvement des travaux du Pôle de Services à la Personne et la Maison de Santé Rurale Pluridisciplinaire situé au 12 avenue Jean Moulin à Lalinde.

Le chantier débuté le 02/04/2012 devait s'achever avant le 02/06/2013 selon les actes d'engagements signés par les entreprises (délai de 14 mois).

Or, le Cabinet d'architecture ADG Griffoul a retenu par erreur le délai de 16 mois indiqué au CCAP, ce qui a entraîné une erreur de programmation du planning et l'achèvement des travaux le 17/07/2013.

Cette erreur aurait pour conséquence l'application de pénalités de retard à toutes les entreprises ayant participé à ce chantier. Le Président propose de ne pas appliquer ces pénalités.

Un conseiller communautaire explique qu'accepter cette modification du délai fausse les règles de la concurrence du marché initial. Certaines entreprises, avec un délai plus long, auraient pu répondre si elles en avaient eu connaissance.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide, par 59 voix POUR et 1 voix CONTRE, de ne pas appliquer les pénalités de retard à toutes les entreprises ayant participé à ce chantier.

## **6. MARCHÉ PRESTATIONS DE SERVICES - Exploitation du service d'Assainissement Non Collectif du Monpaziérois - AVENANT n° 2**

La Communauté de Communes du Monpaziérois avait contracté avec la SOGEDO un marché pour l'exploitation du service d'Assainissement Non Collectif notifié le 1er janvier 2010 et transféré à la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Considérant que la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord doit définir la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire avant le 31 décembre 2014.

Le contrat avec la SOGEDO venant à échéance le 31 décembre 2013, et afin de ne pas interrompre ce service, il serait nécessaire de proroger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Président propose que le contrat d'exploitation du SPANC Service d'Assainissement Non Collectif de l'ex Communauté de Communes du Monpaziérois avec la SOGEDO soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2014 par avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire pour un an ce contrat.

## **7. Candidature pour appel à projet « SCOT RURAUX 2014 »**

Monsieur Philippe GONDONNEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, informe le Conseil de l'avancée de la mise en place du service urbanisme :

- Les bureaux sont installés ;
- Les logiciels sont en cours d'installation ;
- Les trois agents recrutés ont suivi une formation sur le logiciel urbanisme les 16 et 17 décembre derniers.

Ce service sera opérationnel le 2 janvier 2014. Tous les documents d'urbanisme déposés avant le 2 janvier seront instruits par la DDT.

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord a fait acte de candidature en répondant à un appel à projet pour doter son territoire d'un SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et solliciter l'obtention des financements qui sont réservés par l'Etat.

Un élu souhaite savoir s'il va y avoir une formation pour le personnel communal chargé de l'urbanisme.

Philippe GONDONNEAU répond qu'une formation des secrétaires de mairie va être organisée en début d'année et que les dates de ces deux ½ journées vont être arrêtées très prochainement avec le prestataire BERGER LEVRAULT.

Un conseiller souhaite savoir pourquoi la CCBDP a candidaté pour un SCOT et non pas un PLUI et un autre pense qu'avec ces procédures, les entreprises ne pourront plus investir sur le territoire, qu'elles sont contre productives et que la CCBDP choisit une mauvaise orientation.

Monsieur GONDONNEAU répond que le SCOT est plus souple que le PLUI, et que malgré la candidature, le choix n'est pas fait car la CCBDP ne délibérera qu'après l'étude du territoire effectuée par la DDT qui devrait nous être communiquée en mai 2014.

Il précise que, dans 4 ou 5 ans, il faudra revoir l'harmonisation des documents d'urbanisme du territoire.

Monsieur Dominique MORTEMOSQUE, Vice-Président en charge de la voirie, précise que cette candidature ne vaut aucun engagement, mais qu'elle permettra, si la CCBDP décide fin du premier semestre 2014 de faire un SCOT ou un PLUI, de bénéficier des subventions de l'Etat. Il souligne également, qu'au 1er Janvier 2017, les communes non couvertes par un SCOT ne pourront pas modifier leur document d'urbanisme pour ouvrir une zone de construction.

Monsieur Laurent PÉRÉA, Vice-Président, en charge de la politique du logement, explique que les choix qui seront faits en 2014 seront décisifs. Il précise que le SCOT permettra de construire sur le territoire et qu'il est moins contraignant que le PLUI. Le SCOT est avant tout la traduction des enjeux et des besoins du territoire, qu'il permet de fixer les orientations et les règles d'aménagement que chacun aura par la suite.

Il précise qu'avec cet acte de candidature, la CCBDP se met juste en posture de demander des aides.

## **8. Calendrier 2014**

Le calendrier des réunions du conseil communautaire pour l'année 2014 a été distribué aux délégués communautaires.

Les dates des prochains conseils communautaires sont fixées comme suit :

28 janvier ; 25 février ; 29 avril ; 27 mai ; 24 juin ; 29 juillet ; 23 septembre ; 28 octobre ; 25 novembre ; 16 décembre.

## **9. Questions diverses**

Une élue prend la parole pour faire part de son regret suite à la démission de Monsieur Christian ESTOR et pour le remercier pour ce qu'il a fait pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Monsieur PERIS répond que, lui aussi, regrette cette démission.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19 h 45.